

Farnham, juin 2024

AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE VILLE DE FARNHAM

Information sur la présence de plomb dans l'eau potable et actions municipales

Le gouvernement du Québec a annoncé la mise à jour de la réglementation actuelle concernant la présence de plomb dans l'eau potable. Afin d'assurer le respect de celle-ci, l'ensemble des municipalités sont encouragées à élaborer un plan d'action afin de vérifier la présence de plomb dans l'eau et d'en réduire le risque d'exposition, en suivant les recommandations de Santé Canada.

Les concentrations de plomb dans l'eau potable distribuée sur le territoire du Québec sont généralement très faibles. Le plomb dans l'eau potable provient principalement de la dissolution du plomb contenu dans les tuyaux, surtout les tuyaux de raccordement (Entrée de service) entre certaines maisons et le réseau de distribution municipal.

Nous vous informons aujourd'hui que des actions qui seront prises par la Ville de Farnham. Vous trouverez sur le site Internet de la Ville notre plan d'action qui vise en premier lieu à répertorier les secteurs à prioriser dans notre Ville et à planifier le remplacement des entrées de service, le cas échéant.

En premier lieu, comment vérifier la présence d'une entrée de service en plomb dans ma résidence

Au Québec, le risque est faible que des entrées de service en plomb aient été installées pour raccorder des résidences au réseau de distribution après les années 1970.

Comment puis-je déterminer si la conduite d'entrée d'eau de ma résidence est en plomb ?

Jetez un coup d'oeil à l'**entrée d'eau** de votre résidence. Les conduites en métal mou grises faciles à bosseler ou à entailler avec un couteau sont probablement en plomb.

L'**entrée de service** se compose de deux sections : celle qui appartient au réseau de distribution de la Ville et celle qui appartient au propriétaire de la résidence. Les deux sections peuvent être en plomb, mais il est possible qu'une seule des deux le soit, côté Ville **ou** côté propriétaire.

Les deux sections de l'entrée de service en plomb devraient être remplacées simultanément et assurer ainsi la résolution définitive du problème.



Pour plus d'information sur la présence de plomb dans l'eau potable et pour connaître les mesures préventives efficaces pour en réduire le risque d'exposition, nous vous invitons à consulter la page Web Quebec.ca/plombdansleau.

Pour toutes questions sur notre plan d'action, n'hésitez pas à communiquer avec M. Alain Baril, directeur du Service de traitement des eaux par courriel au abaril@ville.farnham.qc.ca ou en parcourant le site Internet de la Ville de Farnham.

Alain Baril

Directeur du Service de traitement des eaux